

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023 **COMPTE-RENDU**

Les membres du Conseil Municipal de la commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 17 mars 2023, se sont réunis à la salle Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge-sur-Orge, pour leur séance du 23 mars 2023 sous la présidence de Madame BENSARSA REDA, Maire (séance ouverte à 19h44)

Présents : Mme AVELLANO, Mme BEGHE, M. BENETEAU, Mme BENSARSA REDA, M. BRUNIER-COULIN, Mme COSTA, M. COSTES, Mme DIAWARA, M. DOUTEAU, Mme GAUTHIER, Mme GUIBLIN, Mme HURIEZ, Mme KEHELAL, M. MONTEIRO, M. NASSE, M. PLAS, Mme RIVIER, Mme ROQUES, M. SAINT-PIERRE, Mme SERMAGE, M. SOLIGO, M. SOUKOUNA, M. VILLEMEUR,

Absents représentés, Mme ABBACI représentée par Mme DIAWARA, Mme FALGUIERES représenté par Mme ROQUES, Mme ERFAN représentée par M. BENETEAU, M. GOMEZ représenté par M. DOUTEAU, Mme MARTINS représenté par Mme RIVIER, M. PERRIMOND représenté par M. SOLIGO, Mme RIVET représentée par Mme BEGHE, Mme ROBIN représentée par Mme HURIEZ.

Absents non représentés : M. DI TOMMASO, M. LORIC.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	23
Votants	31

Madame le Maire ouvre la séance à 19h44, procède à l'appel des présents, soumet au vote un nouvel ordre du jour celui-ci est adopté à MAJORITE (30 POUR) et 1 ABSTENTION (Mme KEHELAL) et nomme le secrétaire de séance en la personne de Mme DIAWARA.

Des élus sont arrivés en cours de séance, M. SOUKOUNA à 20h10, M. BRUNIER-COULIN à 20H15 et Mme COSTA à 20h16.

Pour la délibération n°19 « compte administratif », lors du vote, Madame le Maire se retire et laisse la présidence à M. BENETEAU.

Secrétaire de séance : -Kumba DIAWARA

Points divers

a) Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire (du 3 février 2023 au 28 février 2023)

Date	Objet	Montant	Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau	Service	Signataire	Numéro
06/02/2023	Convention relative à l'utilisation de l'espace numérique de travail (ENT) dans les écoles de l'Académie	/	08/02/2023	Education	Le Maire	14
06/02/2023	Conventions relatives aux frais d'externat des enfants scolarisés en ULIS à Grigny	/	08/02/2023	Education	Le Maire	15
06/02/2023	Convention entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et la compagnie « les 3 ailes » pour des rencontres de contes et comptines à destination des enfants du multi-accueil collectif et familial Joséphine Baker	300,00 NET	08/02/2023	Petite Enfance	Le Maire	16
07/02/2023	CONTRAT D'AIDE A LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR UNE ETUDE SUR LE PASSAGE DE LA TARIFICATION DES PRESTATIONS AU TAUX D'EFFORT	16 650 HT	08/02/2023	Population	Le Maire	17
10/02/2023	Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux - programme 2023	/	13/02/2023	Population	Le Maire	18
13/02/2023	Convention passée avec La Maheno Compagnie et la Commune de Juvisy-sur-Orge pour un projet d'animation d'ateliers « éveil théâtral » destinés aux élèves du groupe scolaire Tomi Ungerer	230,00 TTC	16/02/2023	Education	Le Maire	19
13/02/2023	Mission de programmation relative à la réhabilitation de l'observatoire Camille Flammarion	46 350,00 TTC	20/02/2023	Technique	Le Maire	20
14/02/2023	Contrat de service pour la gestion des marchés public	2 457,00 TTC	21/02/2023	Technique	Le Maire	21
21/02/2023	Contrat de service pour la dématérialisation des marchés publics	676,80 TTC	21/02/2023	Technique	Le Maire	22
14/02/2023	Demande de dotation de soutien à l'investissement 2023	/	16/02/2023	Technique	Le Maire	23
20/02/2023	Vérification du maintien en état de conformité des installations électriques ERT, ERP et gaz des bâtiments communaux.	4 430,40 TTC/an et 1638,00 TTC/ an (gaz)	21/02/2023	Technique	Le Maire	24
20/02/2023	Convention de formation professionnelle - Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (Opérateur)	307,20 TTC	21/02/2023	DRH	Le Maire	25
16/02/2023	Conventions de formation professionnelle - Habilitation électrique	892,80 TTC	20/02/2023	DRH	Le Maire	26
	Retirée (certificat administratif)					27

Date	Objet	Montant	Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau	Service	Signataire	Numéro
20/02/2023	Convention entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et la compagnie « les 3 ailes » pour des ateliers contes et comptines à destination des enfants de moins de 4 ans au Relais Petite Enfance	770,00 NET	21/02/2023	Petite Enfance	Le Maire	28
20/02/2023	Contrat de cession entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et le producteur « Formulette Production » pour l'organisation de spectacles musicaux à destination des enfants du multi-accueil collectif et familial Joséphine Baker	900,00 TTC	21/02/2023	Petite Enfance	Le Maire	29
17/02/2023	Convention de partenariat entre l'association DELTA 7 et la Ville de Juvisy-sur-Orge pour l'organisation d'un atelier mémoire à destination du public retraités	/	21/02/2023	Les Aînés	Le Maire	30
20/02/2023	Avenant à la convention d'objectifs et de financement dans le cadre de la prestation de service unique entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales pour les établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants pour la période 2022-2025	/	21/02/2023	Petite Enfance	Le Maire	31
28/02/2023	Contrat d'assistance technique informatique	10 200,00 TTC	01/03/2023	Technique	Le Maire	32
28/02/2023	Entretien et maintenance des chaudières dans les bâtiments communaux de la ville.	1 180,00 TTC	01/03/2023	Technique	Le Maire	33
22/02/2023	Contrat de location longue durée d'un véhicule frigorifique entre la Commune de Juvisy sur orge et la Société TROUILLET RENT	/	01/03/2023	Population	Le Maire	34
23/02/2023	Marché subséquent n°21 10 020 - 003 « Fourniture de matériels et d'équipements informatiques ».	/	28/02/2023	EPT/Commande publique	Le Maire	35
28/02/2023	Contrat de prestation entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et la SARL " LA FERME DE TILIGOLO " pour une ferme Pédagogique et ses spectacles dans le cadre de la fête des enfants	1 938,04 TTC	01/03/2023	Vie locale	Le Maire	36
28/02/2023	Convention entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'association « Coin de Rue » pour des ateliers musicaux au sein du multi-accueil Colombine	418,00 TTC	01/03/2023	Petite Enfance	Le Maire	37
28/02/2023	Contrat de Prestations pour l'analyse de la qualité bactériologique en Restauration et structures Petite Enfance pour la ville de Juvisy sur Orge	5 800,00 TTC	01/03/2023	Petite Enfance	Le Maire	38
28/02/2023	Convention de sous-location Locaux sis 1 Avenue d'Estienne d'Orves à Juvisy-sur-Orge en faveur de la société PEPITE CAFE avec effet au 1er mars 2023	600,00 TTC	01/03/2023	Patrimoine	Le Maire	39
28/02/2023	Avenant n°5 au marché 1810029-030 prestations de nettoyage des locaux de la ville de Juvisy sur Orge lot1 nettoyage des locaux	19 531,01 HT	28/02/2023	EPT/Commande publique	Le Maire	40

Date	Objet	Montant	Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau	Service	Signataire	Numéro
28/02/2023	Avenant n° 3 au marché n° 18 10 029-30 prestations de nettoyage de locaux de la ville de Juvisy-sur-Orge lot 2 nettoyage des vitres	2 631,03 HT	28/02/2023	EPT/Commande publique	Le Maire	41

Points inscrits à l'ordre du jour

1) Objet : Compte de Gestion - Année 2022 - Budget Communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE (28 POUR), 3 ABSTENTIONS (Mme GAUHTIER, M. PLAS, Mme KEHELAL)

ADOpte le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, pour le budget principal de la commune de Juvisy-sur-Orge.

2) Objet : Compte administratif - Année 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (23 POUR) et 7 ABSTENTIONS (Mme AVELLANO, M. BRUNIER-COULIN, M. COSTES, Mme GAUTHIER, Mme KEHELAL, M. PLAS, M. VILLEMEUR)

PREND ACTE du bilan de l'année 2022 des acquisitions et des cessions immobilières figurant en annexe du compte administratif

APPROUVE le compte administratif de l'année 2022.

3) Objet : Bilan sur la gestion des engagements pluriannuels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (24 POUR) ET 7 ABSTENTIONS (Mme AVELLANO, M. BRUNIER-COULIN, M. COSTES, Mme GAUTHIER, Mme KEHELAL, M. PLAS, M. VILLEMEUR)

PREND ACTE du bilan des engagements pluriannuels et des crédits de paiement (AP/CP) de l'autorisation de programme « construction d'un groupe scolaire » selon la répartition susmentionnée.

AUTORISE Madame Le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2023 définis et inscrits au budget de la Commune.

PRECISE que les dépenses de l'autorisation de programme « construction d'un groupe scolaire » seront financées par le FCTVA, l'autofinancement, l'emprunt et les subventions notifiées.

4) Objet : Modification du mode de gestion des amortissements des biens de faible valeur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (28 POUR) ET 3 ABSTENTIONS (Mme GAUTHIER, Mme KEHELAL, M. PLAS)

DECIDE de reporter sur n+1 la totalité de l'amortissement pour les biens de faible valeur, pour les biens acquis à compter du 1er janvier 2023

5) **Objet** : Affectation du résultat 2022 au budget 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (28 POUR) ET 3 ABSTENTIONS (Mme GAUTHIER, Mme KECHELAL, M. PLAS)

AFFECTE le résultat comme suit :

En dépenses d'investissement	
▪ déficit d'investissement - 001	3 958 238,26€
En recettes d'investissement	
▪ excédent de fonctionnement capitalisé - 1068	4 819 486,96 €
En recettes de fonctionnement	
▪ excédent de fonctionnement - 002	6 592 134,18 €

6) **Objet** : Vote des taux d'imposition 2023 de la fiscalité directe locale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (28 POUR), 3 CONTRE (Mme GAUTHIER, Mme KECHELAL, M. PLAS)

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe foncière bâti 54,31 %
- Taxe foncière non-bâti 131,68 %
- Taxe habitation sur les résidences secondaires 18,91 %

DIT que le montant des impositions directes à percevoir couvre les cotisations et participations de la commune aux différents syndicats et districts dont elle est membre, soit pour la base de loisirs « Port aux cerises » (frais fonctionnement) : 80 314 €.

AUTORISE Madame Le Maire à signer l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales pour 2023 (état 1259).

7) **Objet** : Budget Ville - Exercice Budgétaire 2023 - Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (24 POUR) ET 7 CONTRE (Mme AVELLANO, M. BRUNIER-COULIN, M. COSTES, Mme GAUTHIER, Mme KECHELAL, M. PLAS, M. VILLEMEUR)

APPROUVE chapitre par chapitre le Budget Primitif 2023 selon le détail suivant :

FONCTIONNEMENT

<i>chapitre</i>		BP 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 215 471,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉS	13 150 000,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	142 500,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 024 444,00
66	CHARGES FINANCIERES	344 816,20
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00
68	DOTATIONS PROVISIONS	100 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 711 920,98
042	OPE D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 500 000,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		36 199 152,18
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	40 000,00
70	PRODUITS DES SCES DU DOMAINE ET VTS DIVE	2 425 545,00
73	IMPOTS ET TAXES (sauf le 731)	4 229 982,00
731	FISCALITE LOCALE	17 161 540,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 219 845,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	505 816,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00
78	REPRISE SUR PROVISIONS	0,00
042	OPE D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 290,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	6 592 134,18
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		36 199 152,18

INVESTISSEMENT

chapitre		RAR2022	propositions nouvelles	BP 2023
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 463,60	463 280,00	482 743,60
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	857 598,77	7 162 610,35	8 020 209,12
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		4 305 672,63	4 305 672,63
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		1 340 000,00	1 340 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 500,00	15 000,00	16 500,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		150 000,00	150 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		30 000,00	30 000,00
040	OPE D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		14 290,00	14 290,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		60 264,00	60 264,00
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		3 958 238,26	3 958 238,26
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		878 562,37	17 499 355,24	18 377 917,61
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	17 313,67	882 932,00	900 245,67
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		2 186 000,00	2 186 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE		4 819 486,96	4 819 486,96
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		1 800 000,00	1 800 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		300 000,00	300 000,00
024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATION		1 100 000,00	1 100 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 711 920,98	5 711 920,98
040	OPE D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		1 500 000,00	1 500 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		60 264,00	60 264,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		17 313,67	18 360 603,94	18 377 917,61

- AUTORISE Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT
- DIT que la délibération 2022-84 du 15 décembre 2022 relative au mandatement des dépenses d'investissement – exercice 2023 est abrogée
- AUTORISE Madame le Maire à procéder au mandatement des subventions votées dans le cadre du budget primitif 2023 dont l'état figure en annexe du document budgétaire. Pour les subventions versées aux coopératives scolaires en vue du financement des séjours, dans le cas où un séjour viendrait à être annulé, et ce quelle que soit la raison, le montant de la subvention sera remboursé par la coopérative scolaire, à réception du titre de recettes émis par la commune
- DIT que Madame le Maire et Madame le Receveur sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

8) Rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France pour l'année 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (24 POUR) ET 7 ABSTENTIONS (Mme AVELLANO, M. BRUNIER-COULIN, M. COSTES, Mme GAUTHIER, Mme KEHELAL, M. PLAS, M. VILLEMEUR)

PREND ACTE de l'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de France pour l'année 2022, telle que retracée sur le tableau ci-dessus

9) **Objet** : Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (24 POUR) ET 7 ABSTENTIONS (Mme AVELLANO, M. BRUNIER-COULIN, M. COSTES, Mme GAUTHIER, Mme KEHELAL, M. PLAS, M. VILLEMEUR)

PREND ACTE de l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine 2022 comme suit :

Domaines d'intervention :	recettes attendues	Montant facturé aux familles	participation de la ville dans le cadre de l'application d'un quotient par activités	part à la charge de la ville
restauration scolaire	1 096 617 €	790 880 €	305 737 €	28%
activités périscolaires	581 766 €	370 349 €	211 417 €	36%
petite enfance	846 021 €	462 745 €	383 276 €	45%
services des aînés	33 244 €	20 606 €	12 638 €	38%
TOTAL	2 557 648 €	1 644 580 €	913 068 €	36%

10) **Objet** : Engagement de garantie à première demande pour 2023 Agence France Locale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR) ET 5 ABSTENTIONS (Mme AVELLANO, M. BRUNIER-COULIN, M. COSTES, Mme KEHELAL, M. VILLEMEUR)

- DECIDE que la Garantie de la commune de Juvisy sur Orge est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :
 - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2023 est égal au montant maximal des emprunts que la commune de Juvisy sur Orge est autorisée à souscrire pendant l'année 2023,
 - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la commune de Juvisy sur Orge pendant l'année 2023 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
 - la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale,
 - si la Garantie est appelée, la commune de Juvisy sur Orge s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,
 - le nombre de Garanties octroyées par le Maire au titre de l'année 2023 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au

budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant, pendant l'année 2023, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de Juvisy sur Orge, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11) Objet : Convention d'objectifs et de soutien liant la Ville de Juvisy-sur-Orge et la Juvisy Académie de Football de l'Essonne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (30 POUR) ET 1 ABSTENTION (Mme KECHELAL,)

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de soutien liant la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'association Juvisy Académie de Football de l'Essonne.

DIT que cette convention prend effet à la date de la signature de la convention pour une durée de 12 mois.

DIT que le montant de la subvention, soit 60 000€, est inscrit au Budget Communal 2023.

12) Objet : Convention d'objectifs et de soutien au sport de haut niveau liant la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'Alerte Juvisy Basket

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (30 POUR) ET 1 ABSTENTION (Mme KECHELAL)

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de soutien au sport de haut niveau liant la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'association Alerte Juvisy Basket.

DIT que cette convention prend effet à la date de la signature de la convention pour une durée de 12 mois.

DIT que le montant de la subvention, soit 66 000 € est inscrit au Budget Communal 2023.

13) Objet : Subvention exceptionnelle versée à l'association Juv'English pour l'organisation d'un voyage pédagogique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (29 POUR) ET 2 ABSTENTIONS (Mme GAUTHIER, M. PLAS)

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1200 € à l'association Juv'English, correspondant au restant des frais à engager après contribution des familles et de l'association

DIT que le montant de cette subvention, soit 1200 €, est inscrit au Budget Communal 2023

14) Objet : Subvention versée à l'association « Amicale Police 91 »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (24 POUR) ET 7 ABSTENTIONS (Mme AVELLANO, M. BRUNIER-COULIN, M. COSTES, Mme GAUTHIER, Mme KEHELAL, M. PLAS, M. VILLEMEUR)

APPROUVE le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement de 1500 € à l'association Amicale Police 91.

DIT que le montant de cette subvention, soit 1500 € est inscrit au Budget Communal 2023

15) Objet : Délégation du Conseil Municipal au Maire pour la fixation de la tarification des centres de vacances - Été 2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (24 POUR) ET 7 ABSTENTIONS (Mme AVELLANO, M. BRUNIER-COULIN, M. COSTES, Mme GAUTHIER, Mme KEHELAL, M. PLAS, M. VILLEMEUR)

AUTORISE Madame le Maire à fixer par arrêté municipal la tarification des centres de vacances d'été 2023 en direction des enfants et des jeunes ainsi que les modalités de mise en œuvre et de paiement.

DIT que cette tarification sera établie suivant les mêmes principes qu'en 2022 en fonction de la durée des séjours, de la nature des activités proposées avec application de tarifs différenciés en fonction du coût de revient moyen des séjours et du quotient familial.

PRECISE que les recettes afférentes sont inscrites au budget de la commune de l'exercice en cours.

16) Objet : Convention de partenariat relative au dispositif Aide aux Vacances Enfants 2023-2027 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

APPROUVE la convention de partenariat AVE 2023-027 entre la commune de Juvisy-sur-Orge et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.



La séance est levée à 22h42

Le Maire



Lamia BENSARSA REDA